

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2019

CINÉMA - AUDIOVISUEL

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 3 heures 30 minutes

COEFFICIENT : 3

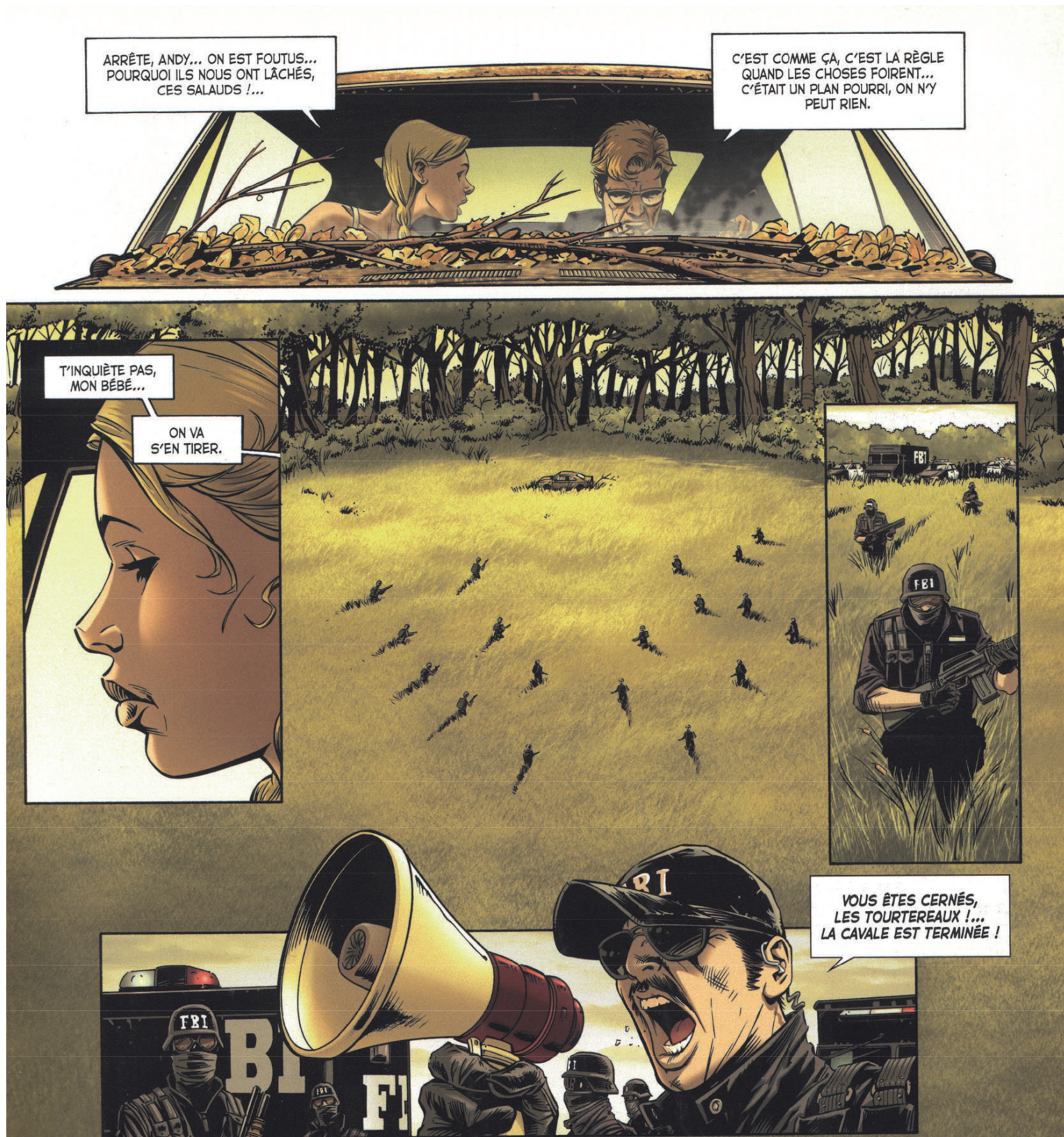
Le candidat doit traiter l'un des deux sujets suivants.

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Si vous traitez le sujet 2, les annexes 1 et 2 sont à rendre avec la copie.

*Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.*

SUJET 1



Christophe Bec, Dylan Teague, *Le Casse. Diamond*, Ed. Delcourt, 2010.

Première partie (10 points) :

Vous rédigerez un fragment de scénario développé sur une à quatre séquences consécutives à partir de la trame narrative proposée dans le document et de la consigne d'écriture suivante :

Vous imaginerez ce qui suit en réservant un traitement particulier à l'espace.

Deuxième partie (10 points) :

Vous rédigerez une note d'intention de trois à quatre pages qui montrera comment vos choix d'écriture scénaristique prennent en compte la trame narrative et la consigne d'écriture. Vous présenterez les enjeux du fragment de votre scénario et proposerez des pistes de réalisation à travers quelques choix significatifs, éventuellement accompagnés d'éléments visuels.

SUJET 2

Satyajit Ray, *Charulata*, 1964

Axes d'étude :

- Regards
- Création
- Mouvements

Ce sujet comporte deux parties.

Première partie (10 points) :

En vous appuyant sur une sélection personnelle des photogrammes extraits du film *Charulata* de Satyajit Ray, vous en proposerez une analyse argumentée et illustrée à partir d'un des trois axes d'étude ci-dessus. Vous pouvez élargir vos références à l'ensemble du film, renvoyer à son contexte cinématographique, historique et culturel, voire à d'autres films du réalisateur.

Deuxième partie (10 points) :

À partir d'un des trois axes d'étude ci-dessus, vous développerez la mini-situation dramatique suivante :

« L'artiste essaie de photographier le skater en pleine action. »

Vous proposerez la description de trois à six plans consécutifs accompagnée d'un synopsis et d'un paragraphe d'explicitation et de justification des partis pris retenus, l'ensemble pouvant être accompagné d'éléments visuels.



1



2



3



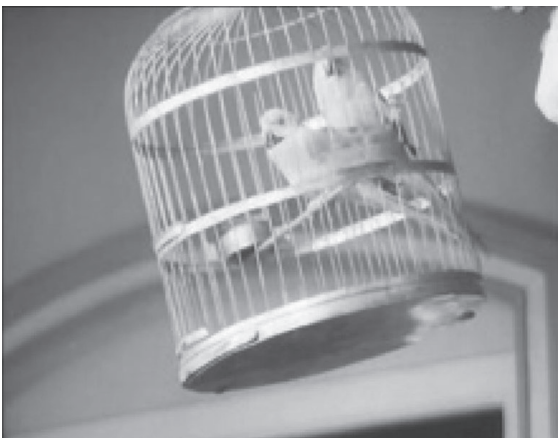
4



5



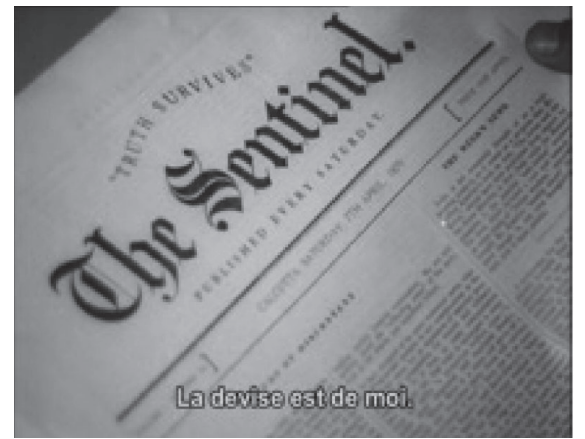
6



7



8



9



10



11



12



13



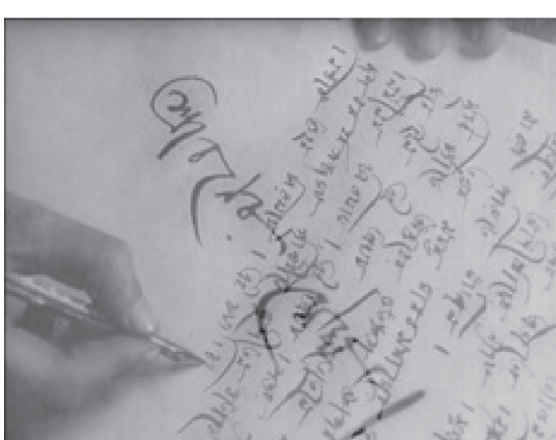
14



15



16



17



18



19



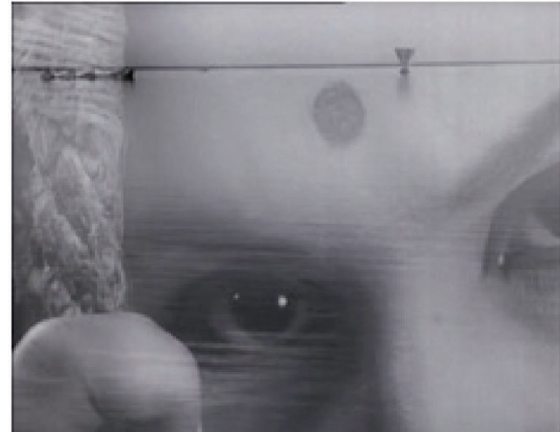
20



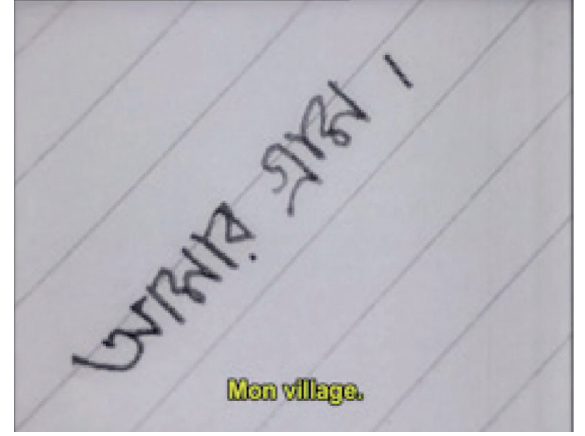
21



22



23



24



25



26



27



28



29



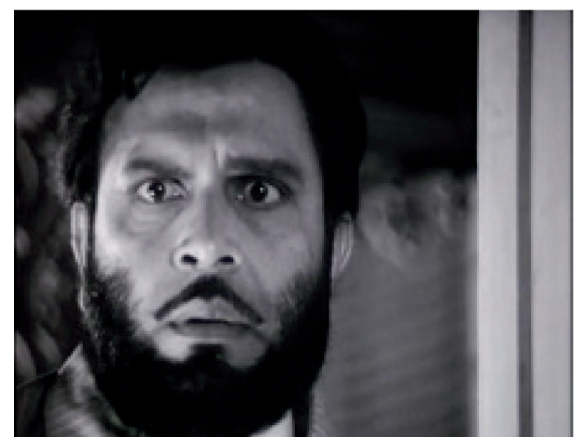
30



31



32



33



34



35



36

